

## **Inventaire du fond floristique courant** (extrait de la méthodologie utilisée par le CBFC)

Il concerne toutes les espèces, quel que soit leur statut. Il répond en particulier aux objectifs de connaissance de la distribution de la flore en Franche-Comté et d'évaluation de la rareté des taxons.

### **I.1- Echelle et structuration de l'inventaire**

Un inventaire peut être mené à des échelles différentes : site (Z.N.I.E.F.F., massif forestier...), commune, communauté de communes... Cependant l'évaluation de la rareté des taxons implique d'avoir une **pression d'observation minimum** au niveau d'une **maille identique** sur l'ensemble du territoire. Celle-ci est définie par un quadrillage Lambert de 5 x 5 km de côté. Tous les inventaires doivent **respecter son intégrité**, c'est-à-dire qu'un relevé ne peut pas se trouver à cheval sur deux mailles. Le nombre de carrés ainsi défini est de 720 en Franche-Comté. Un **second niveau d'intégrité** au **niveau communal** doit également être scrupuleusement respecté, la commune étant en effet le niveau minimum de géolocalisation d'une donnée.

### **I.2 – Géolocalisation des relevés**

Tous les relevés sont référencés au niveau communal et respectent l'intégrité du maillage Lambert.

### **I.3 – Échantillonnage**

L'objectif est d'obtenir une image la plus représentative possible (tendant vers l'exhaustivité) de la composition floristique du périmètre considéré. Dans ce but, des sondages orientés selon les unités paysagères (ces unités restant à définir précisément, notamment sur la base des données des atlas des paysages de Franche-Comté) et par grands types de milieux sont réalisés.

Un ou deux relevés généralistes sont effectués dans les milieux dominants. Ils sont complétés par des sondages dans les milieux originaux du périmètre (pelouses, tourbières, étangs ...). Le premier relevé est le plus exhaustif possible, les suivants ne comprenant plus les espèces banales notées dans les précédents. Par contre, les plantes caractéristiques ou à enjeux sont répertoriées systématiquement.

Le plan d'échantillonnage peut être préparé à l'avance à partir des divers documents à la disposition du botaniste, comme les cartes (topographiques, géologiques, phytosociologiques), les zonages (zones humides, Z.N.I.E.F.F., contours de sites du Natura 2000...), les photographies aériennes et la bibliographie. Ce plan doit également tenir compte des réalités du terrain, et notamment des possibilités de pénétration (terrain privé ou protégé) et des éventuelles difficultés de progression (obstacle naturel ou artificiel). Enfin, il doit obligatoirement respecter l'intégrité du maillage de 5 x 5 km, en évitant notamment de placer trop de relevés en bordure des mailles.

Le plan d'échantillonnage tient compte également de la phénologie des espèces, notamment de la nature des milieux (prospection des milieux secs et des forêts en début de saison par exemple) et surtout de l'altitude, le point le plus bas du territoire étant situé à 180 mètres (plaine de Saône) et le plus haut à 1495 mètres (Crêt Pela).

Idéalement, afin de tenir compte de la phénologie, il est nécessaire d'effectuer plusieurs passages dans les mêmes secteurs au cours de la saison.

### **I.4 – Réalisation des relevés**

Deux types de relevés peuvent être réalisés : des relevés floristiques simples et des relevés phytosociologiques. Dans le cadre de cet inventaire, les relevés floristiques simples sont privilégiés. Ils sont établis à l'aide du bordereau d'inventaire F.F.C.

La liste des espèces est dressée sur le terrain en fonction des compétences des botanistes. Cependant, certains groupes spécifiques (Bryophytes, Characées, *Festuca*, *Alchemilla*, *Callitriche*, *Hieracium*, *Mentha*...) peuvent demander des compléments de détermination en salle, parfois à l'aide de matériel spécialisé (loupe binoculaire, microscope en particulier). Des échantillons seront donc récoltés en vue de leur détermination et de leur conservation éventuelle (herbier). Les exemplaires prélevés doivent donc être aussi complets que possible.

**bordereaux d'inventaire**  
(extrait de la méthodologie utilisée par le CBFC)

**I – Feuille principal (A)**

Il est commun à toutes les procédures.

**I.1 – Cadre « réservé C.B.F.C. »**

Ce cadre n'est pas rempli par l'observateur sur le terrain. Il est destiné à suivre le processus de saisie de la fiche.

**I.2 – Cadre « Procédures »**

Selon le type d'inventaire à réaliser, quatre types de procédures sont possibles. Cocher l'option choisie dans les cadres réservés à cet effet.

- F.F.C. : inventaire du fond floristique courant. Dans ce cas, le feuillet A est obligatoirement accompagné d'un ou plusieurs feuillets D.
- Comp. : données complémentaires. Il s'agit d'un cas particulier de l'inventaire F.F.C. géolocalisé au niveau communal et permettant de stocker les observations plus ou moins éparées notamment réalisées au cours des déplacements.

**I.3 – Cadre « Identification »**

**A remplir dans tous les cas. Le triplet « date/auteur(s)/n° de relevé » permet d'identifier les bordereaux de manière unique.**

- **Date** : champ obligatoire. Date du jour du relevé.
- **Observateurs** : champ obligatoire. Nom et prénom de l'observateur. En cas d'observateurs multiples, le premier nom est considéré comme celui de l'informateur principal responsable du bordereau.
- **N° de relevé** : code numérique de 1 à n unique pour un auteur et une date donnée.
- **N° de relevé(s) associé(s)**

**I.4 – Cadre « Géolocalisation »**

Deux procédures sont possibles : soit une localisation au G.P.S., soit un pointage sur fond cartographique au 1/25 000<sup>e</sup>. Cocher dans les cases prévues à cet effet le type de procédure choisie.

**I.5 – Cadre « Localisation générale »**

Ce cadre est optionnel si le relevé est précisément géolocalisé.

- **Département** : code du département (25, 39, 70, 90).
- **Commune** : nom de la commune. Attention, il s'agit bien du nom de la commune, et non de celui du village ou du hameau le plus proche du point de relevé.
- **N° carré** : porter le code du carré Lambert. Il s'agit de codes internes au C.B.F.C.
- **Lieu-dit** : porter le nom du lieu-dit le plus proche d'après les cartes de l'I.G.N.
- **Altitude** : altitude moyenne du relevé ou fourchette d'altitudes (maximum, minimum).

**I.6 – Cadre « Description de la station »**

- **Surface inventoriée** : surface du relevé phytosociologique ou floristique.
- **Photo(s) de la station** : indiquer le numéro des photographies et préciser le cas échéant l'objet de la photographie (plante particulière, milieu ...).
- **Habitats** : préciser le type d'habitat
- **Groupements** : préciser le groupement selon le référentiel phytosociologique
- **Topographie** : cocher une proposition unique dans le cadre d'un relevé.
- **Pente** : indiquer la pente en degrés (et non en %)
- **Exposition** : N, NE, E, SE, S, SW, W, NW.
- **Profondeur du sol en m** : mesurer à la canne ou à la tarière.
- **Formation superficielle** : à préciser, selon le référentiel proposé.
- **Sol** : type de sol, selon le référentiel proposé.
- **Menaces** : estimer d'après les observations de terrain.
- **Type de menaces** : à préciser selon le référentiel

**I.7 – Cadre « Remarques »**

Zone de texte libre permettant d'apporter des précisions éventuelles sur la station.